

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 octobre 2023**

N° 231003096

RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une aide humanitaire d'urgence de 1 500€ à la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre survenu au Maroc et des inondations survenues en Lybie

L'an deux mil vingt trois, le trois octobre à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 25 septembre 2023 par Mme TORDJMAN, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS Mme TORDJMAN - M. DAUDET - M. AGGOUNE - M. ALLAIS - Mme JOUBERT - Mme VILATA - Mme HERRATI - M. BOMBLED - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - Mme HUSSON-LESPINASSE - M. NKAMA - M. CRESPIN - Mme ALITA - Mme SCHAFER - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - Mme VÉRIN - M. PELLETIER - Mme LABADO - Mme SAUSSURE-YOUNG - Mme JAY - Mme CARTEAU - M. MOKHBI - M. LEFEUVRE .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 33

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 25

Représentés : 6

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 1

ABSENTS REPRESENTES M. SEHIL par Mme VILATA - M. GUITOUNI par Mme TORDJMAN - Mme MELIANE par Mme VÉRIN - M. EL ARCHE par M. LEFEUVRE - M. BENAOUADI par M. AGGOUNE - M. MASO par Mme CARTEAU.

ABSENTS EXCUSES Mme POP.

**ABSENTS NON EXCUSES Mme GROUX.
SECRETAIRE Bernard GIRY**

La séance est ouverte à 20h00.

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - Attribution d'une aide humanitaire d'urgence de 1 500€ à la Croix-Rouge pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre survenu au Maroc et des inondations survenues en Lybie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. David ALLAIS Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7,

VU le budget communal,

CONSIDERANT la situation dramatique au Maroc, récemment frappé par des séismes d'une violence sans précédent,

CONSIDERANT la situation dramatique en Lybie, récemment frappée par des inondations sans précédent,

CONSIDERANT l'appel aux dons lancé par la Croix-Rouge Française, comité Gentilly / Arcueil / Kremlin-Bicêtre, pour venir en aide aux familles de victimes et aux rescapés de ces deux pays,

APRES examen par la Commission « Une ville sociale, solidaire, démocratique et citoyenne » en date du 27 septembre 2023.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** l'attribution d'une aide humanitaire de 1 500 euros à l'association Croix-Rouge Française, comité Gentilly / Arcueil / Kremlin-Bicêtre, afin de soutenir les victimes des tremblements de terre au Maroc et des inondations en Lybie.

ARTICLE 2 – **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au Chapitre 65 du Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 4 octobre 2023
Reçu en préfecture le 4 octobre 2023
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20231003-10147-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

LA MAIRE,
Patricia TORDJMAN

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .../...